



LAVAL BOURNY TENNIS DE TABLE
Rue Pierre-Joseph Proudhon
53000 LAVAL
Tél : 02 43 68 38 10

TOURNOI LAVAL BOURNY

Les 07 et 08 JUIN 2025

RÈGLEMENT

Article 1 : L'association **LAVAL BOURNY TENNIS DE TABLE** organise les 07 et 08 Juin 2025 son quatrième tournoi **NATIONAL B** de tennis de table. **N° homologation : 2136 / 2024 – B du 07 mars 2025.**

Article 2 : Ce tournoi National est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés F.F.T.T. , sauf les **poussins (les moins de 9 ans)** qui ne peuvent pas participer aux tableaux seniors.

Article 3 : Ce tournoi se déroulera sur **24 tables**, à la salle de Tennis, Complexe Sportif Félix Lefevre, rue Félicité de Lamennais (Quartier du Bourny) 53000 LAVAL.

Article 4 : Ce tournoi se déroulera sur **15 tables** dans une salle avec des aires de jeux de 6,00m sur 11,00m et sur **9 tables** dans une salle attenante avec des aires de jeux de 5,50m sur 11,00m.

Article 5 : Ce tournoi se disputera par poules de 3 joueurs. Les 2 premiers de chaque poule seront ensuite répartis dans un tableau à élimination directe.

En fonction du nombre des inscriptions, la table des juge-arbitres pourra être amenée à modifier la formule.

Article 6 : Possibilités de participation :

Chaque joueur peut participer à 2 tableaux simples par jour au maximum, sauf pour les féminines qui sont autorisées à participer au tableau OPEN DAMES, plus 2 autres tableaux dans la journée du dimanche et sauf pour les joueurs ayant perdu dans au moins un tableau et à la condition que le tableau suivant ne soit pas complet.

Pour chaque tableau, la limite d'inscrits est fixée à 48 joueurs, à l'exception des tableaux A et H, limités à 60 joueurs. Le tableau féminin est illimité.

Article 7 : Le tournoi sera dirigé par Bernard QUÉRÉ, juge-arbitre national.

Article 8 : Les balles plastiques « DHS 3 étoiles DUAL 40+ » de couleur blanche seront fournies par le club organisateur.

Le responsable de la fiche de partie devra ramener après chaque partie, la balle, la fiche et le crayon .

Pour l'échauffement, les balles ne sont pas fournies.

Article 9 : Tout joueur absent au 3ème appel de son nom sera éliminé.

Article 10 : En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive compétente, appliquera l'article IV.202.2 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 11 : La tenue des joueurs sera celle prévue par le règlement de la FFTT. Les tenues blanches sont interdites.

Article 12 : Le tirage au sort aura lieu 30mn avant le tableau concerné, à la salle de Tennis, rue Félicité de Lamennais, sous la direction du juge arbitre officiel du tournoi.

Article 13 : Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Article 14 : Tout joueur éliminé sera tenu d'arbitrer la partie suivante.

Article 15 : Le Comité d'Organisation, après accord avec la table des Juge-Arbitres, se réserve à tout moment le droit de prendre la décision qu'imposerait un incident ou une contestation sur un point non prévu par le présent règlement. Les décisions de la table des Juge-Arbitres seront sans appel.

Article 16 : Le Comité d'Organisation fera en sorte que les journées se déroulent dans les meilleures conditions, toutefois il décline toute responsabilité civile et pénale, pour les accidents corporels, matériels, défaillances physiques, perte ou vol d'objets personnels pouvant survenir durant le tournoi.

Article 17 : Le tournoi est doté de 3500 €. Les vainqueurs de chaque tableau recevront une coupe.

Article 18 : La dotation d'un tableau sera divisée par 1,333 (75% de la dotation), si le nombre de participants de ce tableau n'atteint pas les 24 joueurs. Elle sera divisée par 2 (50% de la dotation), si le nombre de participants de ce tableau n'atteint pas les 16 joueurs. Un tableau sera annulé si le nombre de participants de ce tableau n'atteint pas les 10 joueurs.

Article 19 : Les lots ne seront remis que lors du podium à la fin du tableau concerné. Les lots non réclamés à ce moment resteront acquis à l'association.

Article 20 : La salle sera ouverte à partir de 8h00 le samedi pour un début de tableau à 9h30 et à 7h30 le dimanche pour un premier tableau à 9h00. Les finales seront échelonnées pour chacune des journées. La fin du pointage des participants se fera 30 mn avant le début de chaque tableau.

En cas de retard contacter le : 06.16.96.27.42 ou 06.41.12.62.81

Article 21 : Les droits d'engagement par journée sont fixés à **8 €** pour un tableau, à **15 €** pour deux tableaux et à **20 €** pour trois tableaux (seulement pour les féminines et dans le cas où après une élimination, il est possible de s'inscrire dans un 3^{ème} tableau non complet).

1) Fin des inscriptions le vendredi 06 juin 2025 à 20h00 pour le samedi

2) Fin des inscriptions le samedi 07 juin 2025 à 20h00 pour le dimanche

3) Le paiement sera à effectuer en ligne via HelloAsso (recommandé) ou à votre arrivée.

4) Pour les joueurs qui participent au tournoi le samedi et le dimanche et qui n'auront pas effectué leur paiement en ligne, les engagements des tableaux seront à régler, **en un seul règlement** lors de leur arrivée le samedi, soit par chèque, soit par espèce, soit par carte bancaire.

5) Les joueurs payant leur inscription, sur place, se verront demander **une majoration de 2€ par tableau**.

6) Se faire pointer lors de votre arrivée le samedi **ET** le dimanche.

7) Il ne sera procédé à aucun remboursement sauf cas de force majeure (**maladie, blessure**) et **sur présentation d'un certificat médical, sous 72 heures**.

8) Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée

- par Formulaire d'inscription en ligne sur www.lavalbournytennisdetable.fr

- Si règlement par chèque : Ordre du chèque : LBTT ou LAVAL BOURNY TENNIS DE TABLE

- Renseignements par tél : Gérard VINCENDON-DUC 06.16.96.27.42

Claude LEMARTINEL 06.41.12.62.81

- Renseignements par mail : tournoi@lavalbournytennisdetable.fr

Article 22 : Tout(e) joueur (se) doit être en mesure de présenter sa licence 2024-2025, phase 2, avec la mention «certificat médical présenté» au juge-arbitre du tournoi. A défaut, il (elle) devra justifier de la validité de sa licence et de la possession du certificat médical de moins d'un an (majeur) ou moins de 6 mois (mineur) autorisant la pratique du tennis de table en compétition.

Article 23 : La participation au tournoi implique de fait l'acceptation sans réserve de ce règlement.

Article 24 : Les tableaux d'inscription sont les suivants :

TABLEAUX DU SAMEDI : début 9h30, fin vers 21h00

Horaires début / fin théorique	Tableaux	Séries	1er	2ème	3ème	4ème
9h30 / vers 18h00	A	500 à 699 pts	30	15	10	10
10h45 / vers 18h00	B	500 à 1299 pts	80	40	20	20
12h00 / vers 20h00	C	500 à 1699 pts	140	70	35	35
13h00 / vers 20h00	D	500 à 899 pts	40	20	10	10
14h00 / vers 21h00	E	500 à 1499 pts	100	50	25	25
15h00 / vers 21h00	F	500 à 1099 pts	60	30	15	15
16h00 / vers 21h00	G	Non Numérotés	180	90	45	45

TABLEAUX DU DIMANCHE : début 9h00, fin vers 20h00

Horaires début / fin théorique	Tableaux	Séries	1er	2ème	3ème	4ème
9h00/ vers 17h00	H	500 à 799 pts	30	15	10	10
10h15/ vers 17h30	I	500 à 1599 pts	120	60	30	30
11h30/ vers 18h30	J	500 à 999 pts	50	25	10	10
12h30/ vers 19h30	K	500 à 1799 pts	160	80	40	40
13h30/ vers 19h00	L	500 à 1199 pts	70	35	20	20
14h30/ vers 20h00	M	Toutes séries	300	200	100	100
15h30/ vers 20h00	N	Open Dames	200	100	50	50

Inscription au tournoi national du samedi 07 juin 2025

Nom du club :

N° du club :

Nom	Prénom	N° licence	Points	Date de naissance	Tel portable	A	B	C	D	E	F	G

Inscription au tournoi national du dimanche 08 juin 2025

Nom du club :

N° du club :

Nom	Prénom	N° licence	Points	Date de naissance	Tel portable	H	I	J	K	L	M	N